

Formulaire de déclaration contribution aux frais d'exécution 2022

CP Boulangers-Confiseurs

Période de décompte: 1er janvier – 31 décembre 2022

Basé sur l'art. 41b Convention collective de travail boulangers-confiseurs (CCT)

A envoyer à CP Boulangers-Confiseurs, Kochergasse 6, 3011 Bern / info@pkbc.ch

PK Bäcker-Confiseure, Kochergasse 6, 3011 Bern

Rg.-Nr.: 220-

Créancière

Débitrice

PK Bäcker-Confiseure
Kochergasse 6
3011 Bern

Notre entreprise emploie les travailleurs/travailleuses suivants soumis à la CCT:
(Attention! Nouveau : les travailleurs mineurs ne doivent pas payer de contributions aux frais d'exécution.)

CONTRIBUTION TRAVAILLEUR:		Taux d'occupation		Total Contribution travailleur
Numéro AVS	Nom/prénom	50% ou plus > Nombre de mois à CHF 10.-	En-dessous de 50 > Nombre de mois à CHF 5.-	
				=
				=
				=
				=
				=
				=
				=
				=
				=
				=
				=
				=
				=
				=
Total Contribution travailleur (payable dans les 10 jours après déclaration)				

Nous n'employons pas de travailleurs/travailleuses assujettis à la CCT.

Par ma signature je confirme être la débitrice des contributions aux frais d'exécution déclarées ci-dessus envers la créancière, la Commission Paritaire Boulangers-Confiseurs, Kochergasse 6, 3011 Bern, et de verser à la créancière les contributions aux frais d'exécution dues selon la présente déclaration. Je confirme avoir fait des déclarations exactes et véridiques.

Lieu / date / nom du signataire :